

Adoption de plusieurs textes de lois

J.K.M

Libreville/Gabon

Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité par les sénateurs.

PAS moins de sept textes de lois ont été approuvés et adoptés, hier, à l'unanimité, à l'hémicycle Georges Rawiri, par les sénateurs, lors d'une séance plénière de la Chambre haute du Parlement que préside Mme Lucie Milebou Aubusson. C'était en présence du vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, Bruno Ben Moubamba, du ministre d'Etat, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Francis Nkea, de ses collègues des Affaires étrangères, Pacôme Moubélet Boubéya, de la Promotion des investissements privés, Madeleine Berre, et des Transports, Flavienne Mfoumou Ondo.

Le plus emblématique des textes est sans aucun doute, le projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, conformément aux dispositions des articles 113 et 114 de la Constitution. En ce sens qu'il consacre, d'une certaine manière, la volonté des plus hautes autorités de la République de bâtir un modèle de développement intégrant le



Photo : D.R

La présidente du sénat, Lucie Milebou Aubusson.



Photo : D.R

Les membres du gouvernement présents à l'hémicycle Georges Rawiri.



Photo : D.R

Les sénateurs lors de l'adoption des textes de lois, hier.

bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale dans l'optique de la préservation des intérêts des générations futures.

Ce, d'autant plus que, depuis 2009, notre pays, à travers le Plan stratégique Gabon émergent, a élaboré une stratégie de développement durable par le biais du Plan national climat, qui

intègre la dimension climatique dans la mise en œuvre de toutes les politiques publiques, ainsi que la loi d'orientation du développement durable. Afin de mieux cerner tous ces en-

jeux, la veille de ladite séance plénière, le ministre d'Etat en charge des Affaires étrangères avait été auditionné par les sénateurs.

Les six autres textes ont été

élaborés au sein des différentes Commissions mixtes paritaires (CMP) sénat/Assemblée nationale. Lesquelles, au terme d'un travail d'harmonisation, sont parvenues à rédiger en termes identiques certaines dispositions des propositions de lois portant notamment réglementation de la profession d'agent immobilier en République gabonaise, fixant le régime des emballages et sachets plastiques non biodégradables, portant ratification de l'ordonnance N°10/PR/2016 du 11 février 2016 relative aux activités industrielles, portant Code de l'aviation civile et fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique, de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

Autant de propositions des lois qui viennent combler "des vides juridiques" dans un certain nombre de secteurs de la vie nationale, de manière à les adapter à l'évolution de notre société et aux exigences d'un monde globalisé et compétitif.

Au terme de la lecture des différents rapports des CMP, Lucie Milebou Aubusson a invité ses collègues à se prononcer. Tous, la main levée, ont approuvé et adopté les textes ainsi soumis à leur examen. Lesquels, a indiqué la présidente du Sénat, devraient être transmis au gouvernement pour leur promulgation par le président de la République.

Dialogue national

Démocratie nouvelle favorable !